



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**

JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 04 JUIN 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	<b>06 JUIN 2024</b>
Membres en exercice	17	Date de réception	06 JUIN 2024

Le quatre juin deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 30 mai, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes SOLER, GATTO, CHIERICO, PERES, BONNOT, MM. BOURDIN, CAVIGLIOLI, PETIT, JOUANIC, GUERIN, Membres

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes EL AKKADI, CREPET, BLESIOUS, JACQUEMIN M. PERONA, Membres

**REPRESENTES:**

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Patrick PERONA à M. Michel BOURDIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Laurent PETIT

<b>DELIBERATION N° 376 / 24</b>	<b><u>SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE</u></b>
du 06 JUIN 2024	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>
Affiché	<b><u>BUDGET 2024</u></b>
Au 06 AOUT 2024	

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :**

Conformément à l'Instruction Budgétaire M22, par délibération n° 314 /23 du 24 Octobre 2023, le Conseil d'Administration a voté le Budget primitif du Service Autonomie à Domicile pour l'exercice 2024. La présente décision modificative a notamment pour objet d'intégrer les résultats reportés de 2023.

**Section d'investissement :**

L'excédent de l'exercice 2023 constaté est inscrit au compte 001 « solde d'exécution reporté » pour un montant de **14 733.56 €**.

En dépenses, de nouveaux crédits sont ajoutés dont 6 000 € sur le compte 2183 « Matériel de bureau et informatique », 4 000 € au 2184 « Mobilier » et 4 733.56 € sont inscrits au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles ».

La section d'investissement s'équilibre à 14 733.56 €, comme ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 733,56 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 733,56 €</b>
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	4 733,56 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 733,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 733,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 733,56 €</b>

**Section d'exploitation :**

Comme prévu par la délibération d'affectation n° 368 / 24 du 25 avril 2024, il a été proposé d'inscrire à l'article D-002 en report à nouveau une partie du déficit 2023 soit 31 185.34 €. Pour compenser, des recettes complémentaires sont ajoutées au compte 706 « Prestations de service ».

En dépenses, il est prévu d'ajuster les crédits sur les 3 groupes de dépenses :

*Au chapitre 011 « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »*

- Il est prévu 1 600 € pour les dépenses vestimentaires au compte 60628 « Autres fournitures non stockées ».

*Au chapitre 012 « Dépenses afférentes au personnel »*

- Les crédits sont ajustés à hauteur de 26 414.66 € selon le détail sur le tableau ci-après.

*Au chapitre 016 « Dépenses afférentes à la structure »*

- 800 € sont ajoutés pour la maintenance informatique, et notamment les dépenses de télégestion.

La section d'exploitation s'équilibre à 60 000 €, comme récapitulé sur le tableau suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	31 185,34 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>31 185,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	2 448,22 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641382 : Complément de traitement judiciaire (CTI)	0,00 €	12 866,44 €	0,00 €	0,00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64515 : Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64518 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6471 : Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>28 914,66 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-61561 : Informatique	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7331411 : Tarif horaire	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
R-73412 : Usager (hors EHPAD) - Pers. âgées - SAAD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
R-708 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>62 500,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>

Le total général entre les 2 sections s'équilibre à :

<b>Total Général</b>	<b>74 733,56 €</b>	<b>74 733,56 €</b>
----------------------	--------------------	--------------------

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 relative au Budget 2024 du Service Autonomie à Domicile,

**SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à FREJUS, le 04 Juin 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE-PRESIDENTE,**  
Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 083-268300449-20240604-376\_24-DE

830013108  
Code FINISS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
« SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE »

ANNEE 2024  
DM 1 M22

## ARRETES ET SIGNATURES

Nombres de Membres en exercice : 17  
Nombres de Membres présents : 11  
Nombres de suffrages exprimés : 11+1  
VOTES Pour : 12 Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 21/05/2024

Le Conseil d'administration réuni le 4 JUNI 2024 sous la présidence de David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, est d'avis d'émettre un AVIS **Favorable** pour la **Décision modificative n°1 de l'exercice 2024**

A Fréjus, le 04/06/2024  
VU ET APPROUVE

La Vice-Présidente, Nassima BARKALLAH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



The image shows a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) with the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' and 'SERVICES A DOMICILE' around a central emblem. Overlaid on and around the stamp are several handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'Nassima Barkallah'.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 083-268300449-20240604-376\_24-DE

Berger  
Levrault